



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 650-2026 modifiant le Règlement de zonage

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 7 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 650-2026 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de prévoir des dispositions particulières pour les zones 118, 210, 401 et 402* ».

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce Règlement le 15 juillet 2026.

Ce Règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 15 juillet 2026 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité en tout temps.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 28 juillet 2026.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière